

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 133-2015
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.465

Déposée le: 04.05.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Tandems intergénérationnels au sein de l'administration cantonale bernoise

Le Conseil-exécutif est prié d'examiner l'opportunité d'offrir aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'administration cantonale bernoise la possibilité de former des tandems intergénérationnels pour leur permettre d'accroître, au travers de cette structure innovante, leurs compétences professionnelles et humaines. Ces tandems seraient constitués par une personne relativement âgée (un senior) et par une personne relativement jeune (un junior). Durant leur temps de travail, à raison par exemple d'une heure par semaine, le senior pourrait faire profiter le junior de son expérience et des savoirs acquis tout au long de l'exercice de sa fonction, alors que le junior pourrait enrichir le senior par ses compétences souvent supérieures dans les nouvelles technologies et les nouveaux codes de la communication.

Développement

Depuis quelques années, des tandems intergénérationnels ont été institués, surtout pour favoriser des créations et des transmissions d'entreprises couronnées de succès. Les seniors apportent dans ces tandems leur expérience, les compétences qui s'approfondissent normalement avec l'âge, la plus grande capacité d'éviter des erreurs et parfois même un réseau. Les juniors

entrent dans ces tandems avec leur meilleure maîtrise des technologies et des nouveaux codes de la communication électronique. Les deux partenaires de ces tandems intergénérationnels peuvent à l'évidence s'enrichir mutuellement des meilleures caractéristiques spécifiques à leur âge.

Certains offices de la Confédération ont récemment introduit ces tandems intergénérationnels en leur sein, à la grande satisfaction des personnes qui ont saisi cette possibilité.

Il paraît évident que l'administration cantonale bernoise aurait tout intérêt à offrir à ses collaboratrices et à ses collaborateurs la possibilité d'entrer dans des tandems intergénérationnels et à la leur faire connaître. Ces tandems seraient très vraisemblablement susceptibles d'accroître le plaisir ainsi que la motivation des personnes qui y entreraient et, par voie de conséquence, la productivité de leur travail.

Ces tandems ne devraient évidemment être offerts que dans les domaines où cela fait sens, c'est-à-dire notamment là où les conditions de l'exercice de l'activité administrative le permettent et là où travaillent ensemble des « seniors » et des « juniors ». Par ailleurs, la constitution de ces tandems devrait demeurer facultative aussi bien pour les entités administratives que pour les collaboratrices et les collaborateurs qui y sont rattachés. Les faibles coûts engendrés par la mise en place de ces tandems intergénérationnels et le temps consacré aux échanges d'informations en leur sein seraient largement compensés par l'accroissement de la productivité du travail. Cela signifie que la mise en œuvre de ce postulat n'impliquerait finalement aucun coût supplémentaire pour l'administration cantonale.